



MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

8/2021

BUDGET 2022

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Budget 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Résumé

L'établissement de ce budget de fonctionnement pour l'année 2022 est basé sur un taux d'imposition de 57 cts par franc à l'Etat, suite à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2022 par le Conseil communal lors de sa séance du 14 octobre 2021.

Le budget 2022 totalise CHF 9'091'336.25 aux charges et CHF 8'360'790.70 aux produits avec un résultat négatif de **CHF 730'545.55**.

Dans les charges principales 2022 sont prévus :

1. **CHF 4'221'910.00** soit les acomptes pour la péréquation provisoire 2022. (CHF 4'395'432.00 en 2021, CHF 4'963'122.00 en 2020 mais avec un remboursement prévu de CHF 918'007.00, soit au final CHF 4'045'115.00.
2. **CHF 1'143'022.90** participations aux associations intercommunales comprenant AIAB et AEE scolaires et parascolaires. (CHF 1'098'846.60 en 2021)
3. **CHF 750'024.00** pour les amortissements obligatoires. (CHF 752'089.00 en 2021)

Total CHF 6'114'956.90 (pour les mêmes rubriques dans le budget 2021 : CHF 6'246'367.60)

Dans les recettes principales 2022 sont prévus :

1. **CHF 5'667'000.00** Impôts PP/PM/frontaliers, fonciers, sources, mutations et compensation RIE III. (CHF 5'625'811.00 en 2021)
2. **CHF 660'113.00** participation de AIAB s/locations, charges locaux, chauffage piscine. (CHF 665'113.00 en 2021)
3. **CHF 140'000.00** représentant les montants prévisibles à recevoir en 2022 sur le décompte définitif de la péréquation 2021. (CHF 473'000.00 en 2021)

Total CHF 6'467'113.00 (pour les mêmes rubriques dans budget 2021 : CHF 6'763'924.00)

Dans la préparation d'un budget et à la lecture des chiffres ci-dessus, on constate à nouveau l'influence de la variation des charges de la péréquation cantonale d'une année à l'autre.

Pour rappel, le décompte provisoire de la péréquation 2021 devrait nous parvenir fin avril 2022 et les montants définitifs ne seront pas connus avant octobre 2022.

./.

Budget 2022

Comparaisons générales par chapitre**1. Administration générale**

	Budget 2022	Budget 2021
Charges (+)	883'668.55	839'209.60
Produits (+)	117'000.00	116'000.00
Différence (+)	766'668.55	723'209.60
Augmentation des charges	43'458.95	

L'augmentation des coûts de ce chapitre est principalement due à une légère augmentation des traitements et jetons de présence des autorités, des charges cantonales concernant les transports ainsi que des honoraires du service informatique pour l'amélioration de la sécurité.

2. Finances

	Budget 2022	Budget 2021
Charges (+)	1'883'031.00	1'859'207.00
Produits (-)	5'848'200.00	5'862'011.00
Différence (-)	3'965'169.00	4'002'804.00
Augmentation des charges	37'635.00	

L'augmentation des charges est principalement due aux différences entre les revenus et charges 2021/2022 des chapitres « impôts » et « service financier ». Pas de remboursement prévu sur les charges du fonds de péréquation de l'année précédente en 2022 mais des intérêts négatifs ainsi que des intérêts de dettes à moyen/long terme prévisibles résultant de la mise en œuvre du projet de construction du bâtiment multifonctions sur la parcelle 224 et de la rénovation de l'auberge communale « La Couronne » dès 2022.

3. Domaines et bâtiments

	Budget 2022	Budget 2021
Charges (+)	1'409'758.00	1'302'247.00
Produits (+)	1'522'783.00	1'443'993.00
Différence (-)	113'025.00	141'746.00
Diminution de produits	28'721.00	

Les terrains génèrent environ CHF 17'300.00 de produits en moins, les forêts dégagent CHF 17'600.00 de frais en moins et les bâtiments environ CHF 31'000.00 de revenus en moins étant donné que l'exploitation de l'auberge communale « La Couronne » ne sera pas effective.

4. Travaux

	Budget 2022	Budget 2021
Charges (+)	916'005.00	901'112.00
Produits (+)	434'501.00	417'861.00
Différence (-)	481'504.00	483'251.00
Diminution de charges	1'747.00	

Sans commentaire particulier.

./.

Budget 2022**5. Instruction publique et cultes**

	Budget 2022	Budget 2021
Charges (+)	808'868.00	795'589.00
Produits (=)	7'500.00	7'500.00
Différence (+)	801'368.00	788'089.00
Augmentation de charges	13'279.00	

Le budget 2022 du secondaire annonce une augmentation de charges.

6. Police

	Budget 2022	Budget 2021
Charges (-)	567'225.70	585'596.70
Produits (+)	290'806.70	280'500.00
Différence (-)	276'419.00	305'096.70
Diminution de charges	28'677.70	

La diminution des charges est principalement due à l'équilibre des comptes de la « Protection civile » via un prélèvement au fonds de réserve abris PC-ORPC et à l'absence de charges des comptes de « Militaires ».

7. Sécurité sociale

	Budget 2022	Budget 2021
Charges (-)	2'622'780.00	2'748'129.00
Produits (+)	140'000.00	290'000.00
Différence (-)	2'482'780.00	2'458'129.00
Diminution de charges	24'651.00	

La diminution des charges provient des acomptes de la facture sociale 2022 inférieurs à 2021 ainsi que de la différence du remboursement prévisible à encaisser de l'année précédente.

Variations significatives par rapport au budget 2021

(En règle générale, on ne tient compte que des variations de plus de CHF 5'000.00)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**10. Autorités****10.300.00 Traitements, jetons de présence**

Augmentation prévue suite au réajustement des futures prestations accordées tant au Conseil communal qu'à la Municipalité.

./.

Budget 2022

- 12. Service de l'économat**
- 12.311.00 Achat mobilier + matériel de bureau**
Diminution de CHF 14'500.00 en prévision d'une gestion courante de ce poste.
- 14. Service des intérêts généraux**
- 14.351.00 Part à charges cantonales - Transports**
Le budget cantonal annonce une augmentation d'environ CHF 22'900.00 pour ce poste.
- 19. Service d'informatique**
- 19.318.00 Honoraires et Prestations de service**
Une augmentation des charges est prévue pour l'étude d'amélioration de la sécurité informatique de la commune.
- 2. FINANCES**
- 21. Impôts**
- 21.404.00 Droits de mutation**
Augmentation de CHF 20'000.00 afin de mieux s'approcher des montants des années précédentes.
- 21.409.00 Impôts récupérés après défalctions**
Augmentation de ce poste de CHF 15'000.00 pour être plus proche des montants des années passées.
- 21.441.00 Impôts sur les gains immobiliers**
Augmentation de ce poste à CHF 100'000.00 afin de mieux correspondre aux montants des trois dernières années.
- 22. Service financier**
- 22.321.01 Intérêts négatifs sur avoirs**
Un nouveau poste nécessaire étant donné la pénalisation des banques/poste par la perception d'un intérêt négatif sur les avoirs déposés dans leurs établissements.
- 22.322.00 Intérêts des dettes à moyen/long terme**
Ce compte inactif depuis plusieurs années va être sollicité car des projets seront réalisés (bâtiment multifonctions et restauration de l'Auberge de la Couronne), nécessitant des emprunts pour couvrir ces travaux.
- 22.351.00 Fonds de Péréquation**
La péréquation 2022 est calculée sur la base des comptes 2020 et provoque ainsi une diminution de CHF 34'976.00 par rapport au budget 2021.
- 22.451.01 Fonds de Péréquation – Remboursement année précédente**
Le montant de la péréquation 2022 étant proche de celle de 2021, aucun remboursement n'a été prévu dans le budget 2022.

./.

Budget 2022

3. DOMAINES & BÂTIMENTS**31. Terrain****31.314.00 Entretien des terrains et chemins AF**

Augmentation à CHF 30'000.00 pour l'entretien d'un chemin AF en particulier.

31.314.01 Ruisseau l'Asse, création zone inondable

Provision de CHF 30'000.00 représentant la part de Chésereux pour la réalisation de ce projet.

31.314.02 Ruisseau l'Asse, Eaux de ruissellement manège Bonmont

Egalement une provision de CHF 10'000.00 prévue pour la réalisation de travaux de protection contre des inondations dans ce secteur.

31.451.00 Part du Canton - Subventions

Les divers travaux du ruisseau l'Asse seront partiellement subsidiés par le Canton.

31.480.00 Prélèvement Fonds de réserve chemins AF

Un montant de CHF 25'000.00 sera prélevé sur ce fonds si les travaux prévus du chemin AF seront réalisés en 2022.

32. Forêts**32.314.10 Exploitation**

Augmentation des charges prévue selon le budget forestier présenté.

32.314.40 Sylviculture – soins cultureux

Augmentation des charges prévue pour couvrir les soins cultureux envisagés.

32.331.00 Amortissement Forêts – patr. administratif

L'augmentation des charges englobe le premier amortissement sur 10 des réfections façades-volets du refuge de Combe Gelée (CHF 5'522.00).

32.352.00 Participation à charges communales – Triage forestier

Augmentation des charges à CHF 70'000.00; plus de coupes de bois prévues.

32.435.00 Vente de bois

Augmentation des recettes à CHF 85'850.00 selon le budget forestier prévoyant plus de coupes de bois et profitant de l'amélioration du marché du bois.

35. Bâtiments**35.314.00 Entretien des bâtiments**

Augmentation des charges d'entretien à CHF 120'000.00 afin de permettre un entretien correct des bâtiments/logements de notre patrimoine immobilier.

35.423.20 Rev. bât. patr. fin. Auberge la Couronne - loyers

Annulation d'une rentrée locative de ce bâtiment étant donné la nécessité d'y entreprendre des travaux de restauration avant une prochaine location.

35.427.40 Rev. bât. patr. adm. Ecole – locations

Le revenu des locations diminue, étant donné l'amortissement annuel du bâtiment.

4. TRAVAUX**46. Réseau d'égouts, d'épuration****46.314.00 Entretien égouts**

Augmentation à CHF 85'000.00 afin d'assurer les travaux à entreprendre dans la mise en application du PGEE également prévus dans notre plan des dépenses d'investissements 2021-2026.

46.480.00 Prélèvement Fonds recettes affectées Epuration

Prélèvement de CHF 71'346.00 dans le compte 9280.40 du Bilan afin de respecter l'équilibre obligatoire de ce compte.

Budget 2022

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**51. Enseignement primaire****51.352.00 Part. à charges Communales – AEE Primaire**

Légère diminution de charges de CHF 6'486.00 selon le budget transmis par l'AEE.

52. Enseignement secondaire**52.352.00 Part. à charges Communales – AEE Secondaire**

Une augmentation des charges de CHF 19'765.00 est prévue selon le budget transmis par l'AEE.

6. POLICE**61. Corps de police****61.351.00 Part. à charges Cantonales – Réforme policière**

Une légère augmentation de CHF 2'396.00 correspondant au montant annoncé par le Canton pour 2022.

61.451.01 Réforme policière – remboursement année précédente

Le montant de la péréquation 2022 étant proche de celle de 2021, aucun remboursement n'a été prévu dans le budget 2022.

66. Protection civile**66.481.00 Prélèvement Fonds de réserve des abris PC – ORPC**

Mise en équilibre de ce compte par prélèvement au Fonds ORPC.

68. Militaires**68.352.00 Part à charges communales/Stand de tir**

Le montant de CHF 21'553.60 représentant la part de Chésereux pour l'obligation cantonale et fédérale d'assainir les buttes de tir a été utilisé en 2021; aucun autre frais n'est prévu en 2022.

7. SÉCURITÉ SOCIALE**71. Service social****71.352.00 Part. à charges AEE Réseau Asse et Boiron**

Augmentation des charges de CHF 33'201.00 selon le budget fourni par l'AEE.

71.365.03 Part. à charges ARAS

Depuis 2022 les frais de fonctionnement de l'ARAS seront pris en charge par le Canton. Un montant de CHF 3'500.00 a été porté au budget par sécurité.

72. Prévoyance sociale cantonale**72.351.00 Part. à charges Cantonales – Facture Sociale**

Diminution de CHF 140'942.00 par rapport au budget 2021 correspondant au montant annoncé par le Canton pour 2022.

72.451.01 Facture sociale – remboursement année précédente

La facture sociale 2022 étant inférieure à celle de 2021 et bien inférieure à celle définitive de 2020, un remboursement prévisible de CHF 140'000.00 sur 2021 a été porté au budget.

./.

Budget 2022**Conclusion**

Il faut garder en mémoire que les acomptes des péréquations sont toujours calculés en fonction du résultat des comptes de 2 années antérieures. Si des recettes extraordinaires sont réalisées sur les gains immobiliers, les droits de successions ou les droits de mutation, cette situation modifie le calcul de nos acomptes.

Depuis 2018, un décompte estimatif des péréquations de l'année précédente nous est communiqué fin avril, juste avant le bouclage des comptes, nous permettant ainsi une meilleure fiabilité des résultats.

Malgré une projection minutieuse de nos dépenses de fonctionnement, lesquelles sont d'ailleurs très stables d'année en année, notre budget termine sur un déficit !

Toutefois notre mission continue à tout mettre en œuvre pour maintenir une gestion rigoureuse du ménage communal.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 9 décembre 2021
- vu le préavis municipal 8/2021
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2022, tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1^{er} novembre 2021 afin d'être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli



La Secrétaire

F. Chambaz-Lacôte

Annexes

Budget 2022

Amortissements budgétaires prévus en 2022

Tableau des dépenses d'investissements, législature 2021-2026